

A la suite d'un cas de choléra qui s'est produit à cette station, nous avons dû acquitter le coût des services de MM. les professeurs Adami et Vallée, qui ont fait un examen bactériologique de ces différents cas. Nous avons en outre installé des communications télégraphiques entre les différentes parties de la station.

M. BLAIN: Combien a coûté le bateau en question?

L'hon. M. FISHER: Environ \$10,000 avec accessoires et livré à Prince-Rupert.

M. BLAIN: Où le ministère a-t-il acheté cette embarcation?

L'hon. M. FISHER: A Victoria, et il a fallu l'expédier jusqu'à Prince-Rupert.

M. TAYLOR (Leeds): Est-ce M. Kelly qui a fourni cette embarcation.

L'hon. M. FISHER: Je ne me rappelle pas le nom de celui de qui nous avons acheté ce bateau, mais ce n'était certainement pas celui de M. Kelly.

M. TALBOT: L'honorable ministre me permettra-t-il de lui demander si l'on n'a pas adressé à ses fonctionnaires certaines observations au sujet des bâtiments de la Grosse-île au cas où une maladie ou une épidémie nécessiterait qu'on refit les passagers qui souffriraient de cette maladie et qui n'arriveraient que par les derniers navires de l'automne? On m'a dit que ces bâtiments, bien qu'ils conviennent assez au cours de l'été, ne sont pas habitables à l'automne.

L'hon. M. FISHER: L'information de mon honorable ami est exacte en partie. Nous avons été plutôt malheureux depuis une couple d'années d'avoir à retenir en quarantaine certaines personnes, et cela à une saison très avancée, à la Grosse-île; nous nous sommes efforcés de maintenir une chaleur suffisante dans ces bâtiments, mais j'ai cru nécessaire de demander à l'honorable ministre des Travaux publics d'inscrire un crédit qui nous permit de construire un nouvel édifice.

M. BLAIN: A-t-on fait adopter un crédit spécial pour l'achat de ce bateau.

L'hon. M. FISHER: Le coût en a été acquitté grâce au crédit voté régulièrement pour l'entretien de cette station de quarantaine. Nous avons nommé un médecin à Prince-Rupert et pour lui permettre de se rendre à bord des navires, nous avons dû lui fournir une embarcation convenable. C'est une des raisons pour lesquelles il nous a fallu diminuer quelque peu les crédits que le Parlement vote annuellement pour d'autres services.

M. BLAIN: Quand le ministre a demandé l'ouverture de ce crédit, l'an dernier, a-t-il

dit qu'il en ferait servir une certaine partie à l'acquisition de cette chaloupe?

L'hon. M. FISHER: Non. Cette dépense faisait partie des objets du crédit au même titre que l'achat de médicaments ou la nomination de quelque nouvel employé que nous aurions pu être obligés de faire. Le crédit était destiné à l'entretien et à l'outillage de la station, et c'est pour cela que l'on a eu besoin de la chaloupe.

M. BLAIN: En vertu de ce principe, le ministre pourrait faire servir l'argent voté à environ tout ce qui se rattache à la station de la quarantaine?

L'hon. M. FISHER: C'est pour cela qu'on ouvre un crédit.

M. BLAIN: Il me semble que c'est forcer un peu la note que de prélever sur un crédit général le coût d'une chaloupe, sans en prévenir le comité.

M. WILSON (Lennox): Quel est le chiffre total du crédit destiné au service de la quarantaine?

L'hon. M. FISHER: Le crédit de l'exercice courant est de \$130,000, et nous constatons qu'il nous faut encore \$25,000. L'an dernier, la dépense s'est élevée à \$138,000.

M. HAGGART (Winnipeg): Il y a quelque temps, au moment où l'on examinait l'article du budget supplémentaire relatif aux expositions, je posais au ministre de l'Agriculture une question au sujet de l'exposition universelle de Winnipeg; il me dit qu'il aimerait à parler au premier ministre avant de répondre. Le premier ministre est maintenant à son siège.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): L'honorable député aimerait savoir si le Gouvernement a pris une détermination à ce sujet?

M. HAGGART (Winnipeg): Oui.

Sir WILFRID LAURIER: Je dois faire savoir à mon honorable ami qu'à cet égard le Gouvernement n'en est pas arrivé à une conclusion affirmative.

M. STAPLES: Passant par Winnipeg à son retour de l'Ouest, le premier ministre eut une longue entrevue avec une députée spéciale—je ne saurais dire si elle se composait d'amis politiques; verrait-il quelque inconvénient à répéter devant la Chambre la déclaration qu'il fit à ces délégués au sujet de l'aide à accorder à cette exposition?

Je crois qu'il a demandé à la province du Manitoba de mettre deux millions et demi de dollars dans l'entreprise, et qu'à cette condition il s'engageait à verser une subvention égale. Je crois savoir que les délégués qui se sont adressés au premier ministre sont maintenant en mesure de verser leur part de la contribution, et je